MAIRIE de LOUDÉAC AFFAIRES SCOLAIRES

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ÉLÉMENTAIRES ET MATERNELS



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1-HORAIRES:



Un accueil périscolaire fonctionne dans chaque école : Le matin, de 7 h 30 à 8 h 50, Le soir, de 16 h 30 à 18 h 30. Le respect de ces horaires est impératif.

2- SÉCURITÉ :



- S'ils ne sont pas en accueil périscolaire, les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents jusqu'à l'ouverture de l'école.

Aucune surveillance n'est assurée aux abords de l'école.

Par mesure de sécurité, les élèves des classes élémentaires arrivés avant 8h50 devront donc rejoindre l'accueil périscolaire. De même, s'ils ne sont pas récupérés à la sortie de l'école, ils seront systématiquement dirigés vers l'accueil périscolaire à 16h45 (le coût du service sera facturé dès lors que l'enfant aura pris le goûter).

- Les parents doivent venir chercher eux-mêmes leur(s) enfant(s) ou autoriser par écrit une autre personne habilitée à le(s) récupérer.
- La fiche de renseignements doit être complétée dès la première fréquentation de l'accueil périscolaire.

3 - DISCIPLINE GÉNÉRALE: Quelques règles à respecter.

Toute vie en collectivité implique le respect par tous (enfants, parents, personnel) d'un certain nombre de règles :



- Chacun aura à cœur d'avoir, à l'école comme en dehors de l'école, une tenue, un comportement et un langage respectueux de tous (personnel, parents, enfants).
- Il est demandé aux élèves de prendre le plus grand soin des locaux, du mobilier, du matériel, des livres, des installations mis à leur disposition. Dans tous les cas, les parents sont pécuniairement responsables des dégâts éventuellement occasionnés par leur(s) enfant(s) (les livres et jeux abîmés, déchirés ou perdus seront facturés au prix de remplacement).
- Tout manquement à la discipline intérieure de l'établissement, nécessaire au bon fonctionnement et au déroulement normal de la vie scolaire des enfants, sera signalé aux parents.
- Si, malgré les avertissements, l'enfant persiste dans ses agissements, son attitude intolérable pourra conduire à une exclusion temporaire, voire définitive.

L'école est aussi un lieu de rencontres, de dialogues et de construction des futurs adultes capables de s'intégrer dans la société.